

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 3 (1988)
Heft: 2

Artikel: L'indexation matières : perspectives pour la collaboration
Autor: Merrin, Geneviève
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indexation matières

Perspectives pour la collaboration

Geneviève Merrin

L'indexation matières ne peut pas être menée de manière isolée. Même au niveau d'une seule institution la collaboration entre indexeurs est nécessaire. En étendant le principe aux institutions extérieures on peut envisager une collaboration matières à différents niveaux. La collaboration nécessite une structure bien définie. Elle coûte sans doute plus cher que le travail individuel, mais il faut surtout apprécier les avantages offerts à l'utilisateur qui peut dorénavant faire des recherches impossibles sans collaboration.

Die Sacherschliessung darf nicht im Alleingang vorgenommen werden; sogar innerhalb einer einzigen Institution ist eine Zusammenarbeit unter denjenigen, die Schlagworte festsetzen, unerlässlich. Soll das gewählte Prinzip der Sacherschliessung auch auf andere Institutionen ausgedehnt werden, bieten sich verschiedene Stufen von Zusammenarbeit an. Zusammenarbeit setzt eine klar definierte Struktur voraus; sie kommt zweifellos teurer zu stehen als ein individuelles Vorgehen, doch werden diese Mehrkosten durch die Vorteile für den Benutzer aufgewogen. Dieser kann von nun an Recherchen anstellen, die ohne diese Zusammenarbeit unmöglich wären.

L'indicizzazione per soggetto non può essere fatta in modo isolato; la collaborazione tra gli schedatori è necessaria anche a livello di una sola istituzione. Estendendo il principio alle istituzioni esterne si può pensare a una collaborazione - nell'ambito dell'indicizzazione per soggetto - a diversi livelli. La collaborazione deve avere una struttura ben definita; senz'altro costa di più del lavoro individuale, ma bisogna apprezzare soprattutto i vantaggi offerti all'utente che d'ora in poi può fare delle ricerche che non sarebbero possibili senza collaborazione.

Depuis le début des années 80, de nombreuses études sur l'utilisation des catalogues automatisés en accès public ont été réalisées. Les recherches précédentes qui concernaient les catalogues sur fiches avaient mis en évidence un usage plus important des recherches par auteurs/titres que par matières.

Ex.
ALA, Palmer 1972¹:
recherches par auteurs 70% -
recherches par matières 30%
Yale, Lipetz 1970²:
recherches par auteurs 73%
recherches par matières 15%

Par contre les enquêtes portant sur les catalogues informatisés interrogeables en ligne laissent percevoir un renversement de tendance:

Ex.
Larson 1983³:
recherches par auteurs/titres 40%
recherches par matières 50%

Il est trop tôt pour évoquer avec assurance une «révolution» dans les tactiques de recherche, d'autant plus que l'appellation «recherche par matières» peut couvrir en fait différents champs (mots clés dans le titre, résumés, mots matières). Mais nous pouvons déduire, au moins, que l'accès matières est utilisé par beaucoup d'utilisateurs et qu'il n'est plus possible de le négliger au profit de l'accès auteurs/titres.

Actuellement, l'accès matières frappe par sa diversité, contrairement à l'accès auteurs/titres où un grand travail de normalisation est intervenu depuis vingt ans. Avec le développement des réseaux et de la coopération en matière d'informatisation entre différentes bibliothèques, la collaboration se développe tant au niveau du catalogage formel qu'au niveau de l'indexation matières. L'évocation de la collaboration dans le domaine du catalogue matières, soulève parfois une forte opposition. Il est vrai que l'accès matières pose certains problèmes. Cependant ces difficultés existent aussi bien dans le cadre d'un réseau que dans une bibliothèque considérée isolément.

Il convient donc d'étudier les deux aspects du problème: d'une part que recouvre l'expression «accès matières», et d'autre part, que signifie «collaboration»? Nous verrons que plusieurs définitions peuvent s'appliquer aux deux concepts. Dans cet article, nous nous limiterons à l'accès matières par mots.

Accès matières

«Subject access is the process of finding information in a collection of items by making search words with the vocabulary found in the index or catalog records for the collection OR by making search words with words found in the items themselves OR with other related words or clues provided in the file being searched»⁴.

A la base de toute recherche, nous trouvons un vocabulaire. Cette exigence fondamentale cache cependant des problèmes de choix de termes, de profondeur et de type d'indexation à employer.

¹ PALMER, Richard P. *Computerizing the card catalogue in the university Library: a survey of user requirements*. Littleton CO: Libraries Unlimited, 1982.

² LIPETZ, Ben-Ami. «Catalog use in a large research Library» *Library quarterly*, (42) 1972 pp. 129-139.

³ LARSON, Ray R. *Users look at online catalogs*. Part 2: interacting with online catalogs: final report to the Council on Library Resources. Berkeley Calif: Division of Library Automation & Library Studies & Research Division, 1983.

⁴ COCHRANE, Pauline «Modern subject access» *American Libraries*, 15 (Feb.-June) 1984.

Vocabulaire

Un *vocabulaire libre* dont les termes sont pris dans les documents d'une collection, ou donné par les indexeurs eux-mêmes, offre les avantages d'une indexation peu onéreuse, qui utilise la terminologie employée actuellement par les auteurs des ouvrages indexés et, vraisemblablement également par les utilisateurs. Cependant la terminologie n'est pas immuable et sa mise à jour peut être coûteuse, même si dans un environnement informatisé des corrections globales sont possibles. Il est inutile de rappeler qu'une terminologie non-contrôlée induit généralement une explosion de synonymes et par là un éparpillement des entrées. Elle empêche l'emploi d'un système de renvois.

Afin de garder un minimum de structure et de stabilité au vocabulaire, la plupart des bibliothèques choisissent d'employer un *vocabulaire contrôlé*. Le risque de vieillissement du vocabulaire subsiste, mais ici également un fichier automatisé facilite une mise à jour plus rapide, ceci d'autant plus que l'emploi d'un vocabulaire contrôlé permet la mise en place d'une structure de références.

Dans les deux cas – vocabulaire libre ou contrôlé – un problème de base demeure. Si les termes d'indexation sont pris dans les documents, ils seront aussi spécifiques vis-à-vis du sujet que le sont les termes employés dans les documents. A partir du moment où des termes extérieurs sont utilisés pour l'indexation des documents (le vocabulaire d'indexation ne correspondant pas forcément aux termes employés dans le document), on voit apparaître des problèmes de spécificité, d'exhaustivité et de cohérence (entre indexeurs et chez un même indexeur), de subjectivité, de compétences linguistiques, d'interprétation des règles et enfin de connaissances (spécialisation d'un indexeur dans tel ou tel domaine).

La spécificité

The extent to which the system permits us to be precise when specifying the subject of the document we are processing.⁵

La spécificité dépend du système dans lequel est effectuée l'indexation utilisant un vocabulaire contrôlé. Si le terme spécifique n'existe pas, il faut attribuer un terme plus général ou proposer l'introduction d'un nouveau terme dans le système. Une indexation très spécifique peut refléter très fidèlement le contenu d'un document. Elle provoque également un éparpillement dans le catalogue. Un mécanisme de regroupement est donc nécessaire: soit directement par une indexation à plusieurs niveaux, soit indirectement à

l'aide de renvois. La spécificité dépend également de l'indexeur, de sa connaissance du domaine, de sa subjectivité et du temps dont il dispose pour son travail. La spécificité est étroitement liée à l'exhaustivité de l'indexation.

L'exhaustivité

The extent to which we analyse any given document to establish exactly what subject content we have to specify.⁶

La profondeur d'analyse d'un document et le nombre de termes qui y sont attribués ou en sont dérivés dépendent:

- de la politique de l'institution concernée
- de sa taille
- des collections de la bibliothèque
- du niveau de spécialisation
- des indexeurs.

Pour assurer une cohérence de pratique d'exhaustivité, des règles précises sont nécessaires même au sein d'une institution. Ceci est aussi valable pour les indexeurs pris isolément.

Cohérence entre indexeurs

Leonard⁷ a étudié le problème de la cohérence entre indexeurs en résumant les résultats d'études entreprises entre 1954 et 1975. Il cite les deux lois de catalogage de Shera, qui s'appliquent tant au catalogage matières qu'au catalogage formel.

«Aucun catalogueur n'acceptera le travail d'un autre».
«Aucun catalogueur n'acceptera son propre travail six mois plus tard».

Dans tous les cas, les études montrent qu'il est très difficile d'assurer une cohérence en indexation. Il est clair que, dans un gros système, composé d'un grand nombre d'indexeurs, possédant des niveaux variés d'expertise *et* d'expérience, il y aura des différences entre l'indexation faite par deux personnes, mais également dans le travail d'un indexeur selon l'expérience acquise.

⁵ FOSKETT, A.C. *The subject approach to information*. 4th ed. London: Bingley; Hamden: Linnet Books, 1982, p. 25.

⁶ Id., p. 26

⁷ LEONARD, Lawrence E. *Inter-indexer consistency studies, 1954-1975: a review of the literature and summary of study results*. Champaign IL: University of Illinois Graduate School of Library Science, 1977.

Intérêt de l'indexation

Face à cet inventaire de problèmes, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt d'indexer dans le cadre d'une même bibliothèque, sans même parler de la collaboration entre institutions. Pourtant, il semble que l'utilisateur privilégie aujourd'hui une recherche par matières montrant ainsi que ce type d'accès répond à un besoin. Il convient de se rappeler qu'il y a autant d'utilisateurs différents qu'il y a d'indexeurs, chacun ayant un autre point de vue et un autre niveau d'expertise ou de connaissances, même à l'intérieur d'une même institution. Une diversité d'indexeurs n'est pas forcément mauvaise puisqu'on peut de cette manière offrir une diversité d'approches à l'utilisateur. Cependant il est essentiel que le système d'indexation ait une bonne structure de renvois pour guider à la fois l'indexeur dans son attribution de termes et l'utilisateur dans sa recherche.

Dès qu'il y a plus d'un indexeur dans le cadre d'une institution, des outils permettant la collaboration entre indexeurs doivent être élaborés: des règles, un vocabulaire, une structure qui contrôle l'application des règles, un contact entre indexeurs pour assurer une cohérence d'application. Peut-on envisager d'étendre cette structure en dépassant le cadre de l'institution pour partager les mêmes outils avec d'autres institutions? Quelles difficultés supplémentaires apparaissent alors?

La collaboration matières

Si nous étudions les structures nécessaires à la collaboration matières, nous constatons que dans bien des cas, celles-ci doivent déjà exister dans une institution. Entre institutions, nous distinguerons quatre niveaux de collaboration matières⁸:

1. Vocabulaire partagé: Différentes bibliothèques recourent au même vocabulaire d'indexation ou liste de termes, mais sans appliquer les mêmes règles.
2. Les bibliothèques utilisent un vocabulaire, des règles et une syntaxe identiques, mais gardent des fichiers distincts.
3. Les bibliothèques emploient le même vocabulaire, appliquent les mêmes règles et la même syntaxe dans des fichiers distincts, mais un bureau central gère le vocabulaire commun.
4. Les bibliothèques emploient le même vocabulaire, les mêmes règles, la même syntaxe, confient à un bureau central la gestion du vocabulaire et partagent un fichier commun.

Pour travailler en collaboration aux niveaux 3 ou 4, une structure clairement définie au départ est nécessaire. Nous décrivons ici la situation idéale tout en

sachant que des exigences financières ou de temps modifieront la structure recommandée.

Structure générale pour une collaboration matières

Pour assurer la collaboration, un *bureau central*, indépendant des bibliothèques partenaires, est nécessaire. Cette indépendance doit permettre une gestion «neutre» des règles et du vocabulaire. Le bureau, dont la taille dépend du nombre de bibliothèques participantes, gère les propositions de nouveaux termes pour le vocabulaire et les notices d'autorité proposées par les partenaires en veillant sur la cohérence de l'ensemble. Il organise des réunions entre indexeurs et assure la formation et la diffusion de l'information aux indexeurs et au public.

Du bureau dépend une *commission* formée de membres des bibliothèques participantes; le nombre et la composition dépendent des bibliothèques partenaires (type + nombre). Les membres de la commission présentent les avis des partenaires et des sous-groupes (voir ci-dessous) et prennent les décisions générales sur les règles, les orientations, les propositions des sous-groupes. Les *sous-groupes* sont constitués, selon les besoins des bibliothèques, de spécialistes d'une discipline ou de disciplines apparentées. Ils traitent les propositions de vocabulaire et de règles concernant leurs domaines de compétence. Les sous-groupes ne disposent pas de pouvoir de décision, ils présentent leurs propositions à la commission pour «validation». Au moins un membre de la commission siège dans chaque sous-groupe afin de faciliter la communication entre les différents organes.

La *formation* des indexeurs est assurée par le bureau, avec, si nécessaire, l'appui de la commission et des sous-groupes. La formation de base consiste en cours de théorie d'indexation selon les règles en vigueur et d'exercices pratiques. Ils sont suivis d'une période de «stage» pendant laquelle le nouvel indexeur bénéficie d'un suivi et d'une correction de son travail. Bien entendu, la correction ou l'«intercorrection» continue au-delà de la période de stage: même pour les indexeurs les plus expérimentés. Un programme de formation continue permet de présenter les modifications apportées au système, de rappeler les erreurs les plus fréquentes et d'assurer un contact avec les indexeurs. Les séances de formation continue font partie de la structure de diffusion de l'information.

⁸ GEISSELMANN, Friedrich. «Schlagwortkatalogisierung im Verbund». *Zur Internationalität wissenschaftlicher Bibliotheken*: 76. *Deutscher Bibliothekartag in Oldenburg 1986*. Frankfurt am Main: V. Klostermann, 1987, pp. 186-198.

L'information de base est diffusée aux indexeurs de différentes manières par:

- un manuel de règles (imprimé),
- une liste de termes à employer avec notices d'autorité (accessible en ligne ou imprimée).

Les décisions et modifications sont diffusées aux indexeurs par:

- un bulletin d'information,
- la formation continue,
- éventuellement une messagerie électronique ou un tableau d'affichage en ligne.

L'information est diffusée au public par:

- la brochure expliquant les règles de base de la recherche matières,
- des notices d'autorité, qui, intégrées au catalogue, donnent une orientation au cours de la recherche,
- des écrans d'aide dans le cas d'un système en ligne,
- des tableaux d'affichage (en ligne ou dans les bibliothèques),
- le service de renseignement des bibliothèques.

Avantages

Quelles sont les avantages d'une collaboration fonctionnant sur la base d'une telle structure? Pour le public la collaboration permet une simplicité et une «portabilité» de la recherche. Les méthodes de diffusion d'information au public sont nécessaires dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une bibliothèque isolée ou d'une série de bibliothèques travaillant en collaboration. Si l'utilisateur peut trouver dans chaque bibliothèque où il travaille le même vocabulaire de recherche et la même structure de recherche, sa tâche est simplifiée. L'utilisateur, obligé de consulter plusieurs fichiers structurés selon des règles et des vocabulaires différents, risque de se limiter à un fonds, à un jeu de règles, et de ne pas prendre connaissance d'autres collections. La collaboration lui permet d'accéder à un fonds plus grand que celui de sa propre bibliothèque. Elle lui offre ainsi davantage qu'une économie de temps: elle lui ouvre des possibilités de recherches qui étaient jusqu'alors impossibles.

Pour les bibliothèques, à première vue, le travail en collaboration représente un surcroît de réunions, un allourdissement des structures et des frais supplémentaires. Il reste à faire une étude économique sur les frais réels d'une collaboration matières, en comparant d'un côté les frais liés à une telle structure et de l'autre les économies de recherche dans un système commun d'indexation, sans oublier la qualité du service offert à l'utilisateur. Il convient également d'évaluer les économies éventuelles liées au fait que les bibliothèques individuelles n'indexent plus les mêmes livres à plusieurs endroits, parfois sans avoir les connaissances nécessaires dans tous les domaines.

En résumé, le travail en collaboration permet une mise en commun des ressources et des experts en vue de faciliter l'indexation. Si nous prenons l'exemple de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg qui indexe dans le Réseau romand des bibliothèques utilisant SIBIL, les avantages de la coopération sont évidents:

Indexation: de janvier à août 1987, 20157 vol.

1. 10042 vol. - 49,82% indexés par Fribourg

2. 5269 vol. - 26,14% déjà indexés dans le réseau

3. 4846 vol. - 24,04% volumes pas indexés (œuvres de fiction, positions)

Si nous excluons le 24% des volumes non indexés, le chiffre 2 représente 34% des volumes déjà indexés, donc une économie de moyens. Il convient néanmoins de tenir compte des frais cachés et de ne pas en tirer des conclusions définitives.

Le réseau romand

On peut se demander si un vocabulaire commun à différents types de bibliothèques est envisageable: le cas des bibliothèques du réseau romand montre que cette mise en commun est possible. L'expérience n'est pas complète: le vocabulaire employé s'enrichit encore; un grand travail est nécessaire en sciences exactes et la structure telle que décrite ci-dessus n'est pas entièrement mise en place. Pour l'instant il manque le personnel nécessaire pour assurer la totalité du travail des bureaux et des groupes. Les structures doivent également être mieux définies.

Les bibliothèques du réseau romand sont de types très différents: sciences exactes, sciences humaines, spécialisées, encyclopédiques. Cependant un vocabulaire riche et fin, avec une structure de notices d'autorité (en cours d'élaboration) permet une indexation spécifique et détaillée nécessaire dans une collection d'un million de documents, et un passage du général au spécifique et vice versa en cours de recherche. Par contre, un système de classement identique pour les documents en libre-accès n'a pas été imposé: il existe donc une variété de classifications en vigueur dans le réseau allant de la classification de Dewey à la CDU, en passant par une classification de droit, qui, employée par la plupart des bibliothèques de droit du réseau, constitue un autre exemple de collaboration matières. Les bibliothèques médicales ne participent pas au vocabulaire commun, utilisant, pour des raisons de collaboration avec d'autres bibliothèques suisses et étrangères, les MeSH (Medical Subject Headings). Le principe reste cependant le même: pas d'isolement au niveau matières, mais un souci de collaboration tant au niveau régional (réseau romand) qu'au niveau international (MeSH).

Conclusion

La collaboration, que ce soit au niveau du catalogage auteurs ou de l'indexation matières, n'est jamais définitivement assurée: des tendances centripètes et centrifuges nécessitent une coordination suivie et un travail constant. Personne ne nie les difficultés que l'indexation matières présente en elle-même et plus encore dans le cadre d'une collaboration. Il ne faut cependant pas oublier que d'autres projets tels que le catalogue collectif, les réseaux, les normes de catalogage auteurs ont été ressentis eux aussi comme difficiles, voire impossibles à leur début. Ces projets ont porté des fruits après plusieurs années seulement: leur succès doit nous encourager à faire les premiers pas vers une collaboration matières.

Adresse de l'auteur:

Geneviève Merrin
REBUS
c/o Bibliothèque cantonale et universitaire
1015 Lausanne/Dorigny

Bericht und Thesen zur Sacherschliessung in der ETH-Bibliothek *

Hannes Hug

Zur Situation

In der ETH-Bibliothek gab es geraume Zeit zwei miteinander konkurrierende Sacherschliessungssysteme: einen Schlagwortkatalog sowie einen systematischen Sachkatalog nach DK. In der Fortentwicklung der beiden Systeme entschloss man sich Anfang der achtziger Jahre, nur noch die DK-Sacherschliessung weiter zu betreiben.

Momentan sind zehn Fachreferenten ausschliesslich mit der Sacherschliessung (Indexierung und Registerarbeit) beschäftigt. Die UDK gilt als Richtschnur, sie wird jedoch nicht «sklavisch» befolgt, sondern vielmehr sinnvoll ergänzt.

Als Ergebnis dieser Konzentration auf die DK-Sacherschliessung ergibt sich die Möglichkeit, heute im Rahmen des Online-Kataloges nicht nur nach formalen Kriterien, sondern auch nach DK-Sachbegriffen und DK-Notationen recherchieren zu können. Meines Erachtens hat man mit der Grundentscheidung für die Sacherschliessung nach dem Dezimalklassifikationssystem eine sinnvolle Entwicklung eingeleitet – nicht im «bibliothekskundlich-theoretischen» Sinne, sondern aufgrund pragmatischer Erwägungen zur Verbreitung dieser Sacherschliessungsmethode in technisch-naturwissenschaftlichen Bibliotheken.

Der Sachkatalog ist mehrsprachig. Einerseits kann im Eingangsmenü eine deutsche oder französische Dialogführung ausgewählt werden. Eine englische Version ist geplant. Auf der anderen Seite werden die zirka 50 000 DK-Notationen durch rund 350 000 französische, deutsche und englische Sachbegriffe, Synonym- und sonstige Verweisungsformen umschrieben.

Unsere bisherigen Erfahrungen zeigen, dass der Online-Katalog die «Schrecken» eines gedruckten systematischen Kataloges – speziell eines DK-Kataloges – beseitigt hat: Notationsungetüme, in deren Gestrüpp sich nur noch Fachleute auskannten und die im allgemeinen mangelnde Transparenz solcher Kataloge gehören der Vergangenheit an. Der Benutzer des DK-Sachkataloges recherchiert selbstverständlich unter

* Kurzreferat anlässlich der Generalversammlung VSB, in Disentis, September 1987